



patrick arotcharen agence d'architecture

MAROQUINERIE DE GUYENNE

Saint-Vincent-de-Paul (33)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Dossier d'Autorisation Environnementale Unique

Note de Présentation Non Technique

Version C – Juin 2018



INTRODUCTION GENERALE

Dans le cadre du développement de son activité de maroquinerie et de ses filiales liées au métier du cuir, HERMES MAROQUINERIE SELLERIE souhaite construire une nouvelle manufacture à Saint-Vincent de Paul en Gironde. Ce site accueillera 300 personnes à terme et aura pour vocation la fabrication d'articles de maroquinerie. HERMES MAROQUINERIE SELLERIE souhaite s'intégrer dans le tissu d'entreprises locales, tout en restant simple et discret.

Cette nouvelle implantation a pour but de répondre aux demandes de ses clients, dans le respect de la tradition de cette société : produire des produits en France.

Le choix de l'implantation en région bordelaise découle d'une enquête réalisée auprès des artisans de la Maison afin d'identifier la région vers laquelle un certain nombre d'entre eux serait prêt à déménager en vue de former de nouvelles recrues locales au savoir-faire d'HERMES. Par son attractivité (climat, situation géographique, ville à taille humaine...), Bordeaux et sa région est arrivé en tête.

Différents terrains ont été proposés par Bordeaux Métropole et au terme d'un classement faisant appel à divers critères internes, le terrain implanté avenue Robert Massé sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul a été retenu.

Au regard des puissances des machines de travail du cuir, le nouvel atelier sera soumis à autorisation d'exploiter (rubrique 2360.a) et non pas à simple déclaration.

Les rubriques pour lesquelles le site est soumis à déclaration sont : 2355, 2925, 4802.2a et non classé : 2220, 2221 et 2940.

Le rayon d'affichage de 1 kilomètre touche les communes de Saint-Vincent-de-Paul, Cubzac-les-Ponts, Saint-Romain-la-Virvée, Saint-Loubès et Ambarès-et-Lagrave.

A noter que le site ne relèvera pas du classement Seveso 3, compte-tenu des faibles quantités de produits étiquetés qui seront utilisés (quelques teintures et produits de nettoyage et d'entretien).

Le projet est également soumis à déclaration IOTA (loi sur l'eau) pour les rubriques : 2.1.5.0. 2, 3.2.2.0. 2 et 3.2.3.0. 2.

Un dossier d'Autorisation Environnementale Unique doit donc être déposé en Préfecture de Gironde. Il est à noter que le projet fait également l'objet d'un dépôt de Permis de Construire.

Selon l'article R 181-13 du Code de l'Environnement, le dossier d'autorisation environnementale unique doit être accompagné d'une note de présentation non technique. Le présent document constitue donc la note de présentation non technique de la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société MAROQUINERIE DE GUYENNE, dont le siège social est situé à Paris, dans le cadre de la création d'un nouveau site de maroquinerie sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul (33).

Fondée à Paris en 1837 par Thierry Hermès, l'entreprise, à l'origine une manufacture de harnais et de selles, appartient encore de nos jours majoritairement à ses héritiers. Le Groupe HERMES emploie aujourd'hui 12 834 personnes dans le monde dont 7 881 en France. La Maison a acquis la dimension d'un groupe international, tout en restant une entreprise à taille humaine, fidèle à un savoir-faire artisanal.

Aujourd'hui, la Maison déploie sa créativité à travers une grande diversité de métiers : maroquinerie et sellerie, prêt-à-porter féminin et masculin, chaussures, ceintures, gants, chapeaux, soie et textiles, bijoux, mobilier, tissus d'ameublement, papiers peints, arts de la table, parfums, montres.

L'entreprise dispose d'un savoir-faire qui allie à la fois le travail artisanal traditionnel et une utilisation de machines à la pointe de la technologie.

Le groupe HERMES s'attache chaque jour à respecter et faire vivre certaines valeurs fédératrices, édictées dans une Charte Ethique : la confiance, l'exemplarité, l'excellence, l'exigence, la reconnaissance et le respect, l'enthousiasme, la solidarité, la discrétion, la confidentialité, l'harmonie. Ces valeurs tendent à apporter aux collaborateurs du groupe des conditions de travail optimales, tant sur le plan matériel que sur le plan humain.

Le groupe HERMES connaît depuis plusieurs années un développement soutenu de ses activités et emploie actuellement plus de 3 500 artisans dans 45 sites de production dont 35 sont situés en France. Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 pour l'ensemble du groupe HERMES s'élève à 5 549 M€ dont 755 M€ pour la France. La part de la maroquinerie sellerie représente 50% du chiffre d'affaires du groupe HERMES.

Les capitaux de la société MAROQUINERIE DE GUYENNE sont détenus à 100% par le groupe HERMES.

La société est créée à l'occasion de la mise en service de la nouvelle maroquinerie. De ce fait, elle ne dispose pas encore d'un bilan comptable et de résultats financiers.

L'effectif prévu sur la MAROQUINERIE DE GUYENNE est de 260 artisans, pour un total de 300 personnes à terme. Toutefois, ce nombre sera atteint progressivement, la montée en puissance des ateliers étant liée à la formation des artisans par des artisans expérimentés.

La formation des nouveaux entrants au métier de la maroquinerie est assurée par des formateurs internes. Les artisans sont recrutés par promotion d'une vingtaine de personnes tous les 6 mois.

PRESENTATION DU PROJET

Principales données de localisation du site

Situation géographique de la commune	La commune de Saint-Vincent-de-Paul fait partie de la communauté de Communes de Bordeaux Métropole, au cœur du département de la Gironde, à proximité immédiate de la Dordogne
Situation géographique du projet	Le terrain concerné par le projet est situé à l'Est de la zone urbaine de la commune
Adresse du site	Avenue Robert Massé 33 440 Saint-Vincent-de-Paul
Moyens d'accès	RD115
Zonage PLU	Zone AU3 « zone d'extension urbaine pour tissu mixte »



Source Géoportail

La prise en compte du développement durable fait, depuis des années, partie intégrante du fonctionnement de la société HERMES.

Sa filiale HERMES SELLIER a mis en place les principes de respect de l'environnement dans la vie quotidienne de ses maroquineries tant au niveau des produits utilisés par les maroquiniers selliers (utilisation de colles aqueuse dans le process de fabrication par exemple) qu'au niveau du fonctionnement même des sites de production (utilisation d'énergies renouvelables dès que possible en fonction des ressources naturelles du terrain d'implantation).

Pour cette société soucieuse du respect de l'environnement, la prise en compte du développement durable doit être présente aussi dans le cadre de la construction des nouvelles maroquineries en France. Puisqu'aucun référentiel n'existe pour les sites de production et en particulier pour les sites de production du type artisanal, le groupe a développé depuis plusieurs années son propre référentiel de construction durable. Ainsi le référentiel du groupe couvre la phase construction et exploitation.

Le projet d'aménagement de la MAROQUINERIE DE GUYENNE se déploiera sur un terrain, actuellement propriété de la commune de Saint-Vincent-de-Paul, d'environ 55 000 m².

Le site sera constitué d'un bâtiment principal, d'une zone de parking du personnel comprenant 300 places de parking, dont 6 pour les Personnes à Mobilité Réduite, 7 pour les véhicules électriques, un abri deux-roues, un réseau de noues de collecte des eaux pluviales le long des voiries et entre les travées des stationnements, et différents bassins (un bassin formant réserve d'eau incendie, un bassin étanche pour la rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie, un bassin de gestion des eaux pluviales traité comme une grande rétention des eaux pluviales au Sud de la parcelle). Le reste de la parcelle sera occupé par des jardins, un verger et un potager.

Un accès unique au Nord depuis l'avenue Robert Massé assurera l'entrée et la sortie du lieu. Cet accès se sépare en 2 voies : un accès dédié aux livraisons industrielles à l'Est et un accès dédié à la fois aux livraisons cuisine et aux stationnements du personnel au Sud.

La répartition entre les différentes surfaces est la suivante :

- Emprise au sol de la construction : 6 213 m²
- Voiries, cours logistiques : 8 352 m²
- Terrasses, chemins piétons : 1 830 m²
- Parking véhicules légers : 3 397 m²
- Bassins (gestion EP, réserve incendie) : 2 228 m²
- Espaces verts, non imperméabilisés : 33 653 m²

L'imperméabilisation du site représentera au maximum 39 % de la surface du terrain (55 673 m²).

L'implantation du bâtiment et des infrastructures sur la parcelle, sont visualisées sur le plan masse ci-dessous :



Source : **patrick arotcharen** agence d'architecture

Le bâtiment unique sera organisé autour de différents pôles représentant les diverses fonctions nécessaires au fonctionnement de la manufacture : Pôle administratif, Locaux sociaux, Restaurant y compris cuisine, Ateliers, Pôle logistique, Locaux techniques.

Les dimensions principales du bâtiment sont : 130 mètres x 43 mètres et hauteur maximum de 9 mètres (point le plus haut des sheds). Par contre, les toitures terrasses seront à 5 mètres de hauteur avec un acrotère en façade de plus de 3 mètres afin de masquer la vue des toitures qui serviront à l'implantation des équipements techniques.

RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

Le choix du lieu d'implantation du nouveau site de la MAROQUINERIE DE GUYENNE a été effectué en recherchant les terrains sur lesquels les impacts sur la faune / flore et sur l'environnement étaient limités après une sélection de plusieurs terrains et réalisation de diagnostic faune-flore. Le terrain finalement retenu a été lui-même redélimité afin de ne pas englober dans la parcelle du projet une zone humide existante.

Le choix de la MAROQUINERIE DE GUYENNE a été de conserver les arbres présents sur la parcelle, de les intégrer au parking des véhicules du personnel et de définir les implantations du plan masse, en respectant les espaces définis naturellement sur le terrain. Ainsi, la gestion des eaux pluviales sera traitée par des noues afin de conserver le réseau latéral de fossés existant autour de la parcelle et de le reproduire sur la parcelle.

Les choix techniques, les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre du projet de construction de la MAROQUINERIE DE GUYENNE permettront de limiter les impacts de l'activité sur l'environnement.

Le site ne sera pas soumis à la directive des émissions industrielles qui impose de respecter les Meilleures Techniques Disponibles. Toutefois, les choix de procédé et de construction sont motivés par le respect des bonnes pratiques et de solutions pérennes et respectueuses de l'environnement.

Dans le cadre du projet, les investissements pour la protection de l'environnement s'élèvent à 1 815 000 euros notamment pour l'aménagement des espaces verts dans un souci de préservation de la biodiversité, la régulation et le traitement des eaux pluviales, le pré-traitement des eaux de cuisine, le stockage des produits liquides sur rétention et dans des contenants inférieurs à 10 litres, le dépoussiérage sur l'aspiration des ponceuses, les dispositions constructives sur les locaux techniques à l'origine de niveaux sonores, la gestion des déchets et le recours à des énergies renouvelables pour le chauffage et le rafraîchissement des locaux, la production d'eau chaude sanitaire (pompes à chaleur) et la production d'électricité par panneaux photovoltaïques pour 80% d'autoconsommation.

Ainsi le projet a respecté le principe « Eviter-Réduire-Compenser ».

Aucune mesure compensatoire n'est à mettre en place, les mesures de prévention permettant de limiter les impacts sur l'environnement.

RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

Lors d'un incident sur le site, les intérêts à protéger dans un proche environnement sont constitués par les véhicules circulant sur la route départementale 115, lieu-dit Saint-Cricq, l'école primaire, plus proche établissement public et le réseau hydrographique constitué de fossés, de la Jalle des Toureils.



Source : Google Map

Le terrain n'est pas concerné par des effets domino entrants (risques industriels, risques naturels).

Face aux risques susceptibles de se manifester, la MAROQUINERIE DE GUYENNE mettra en place une politique de gestion de la sécurité, accompagnée d'investissements pour diminuer les probabilités d'occurrence d'une part, et réduire les conséquences des incidents (par la mise en place de moyens de protection) d'autre part.

L'analyse préliminaire des risques réalisée a permis de mettre en évidence les principales causes et conséquences des divers phénomènes dangereux. Grâce à une cotation de leur probabilité et gravité, les conclusions ont montré qu'aucun scénario majorant n'était retenu pour le futur site de la MAROQUINERIE DE GUYENNE (aucune cartographie n'est présentée).

La réalisation d'un projet neuf permet d'intégrer des dispositions fortes dès la conception des bâtiments permettant de maîtriser les risques au maximum.

La connaissance de l'activité, les retours d'expérience et les améliorations continues que le groupe HERMES met en œuvre depuis de nombreuses années permettent de diminuer les risques pour le personnel comme pour l'environnement.

Le site ne sera pas à l'origine de scénario d'accident susceptible d'avoir des répercussions à l'extérieur du site.

Les dispositions constructives prévues dans le cadre du projet sont suffisantes pour garantir la maîtrise d'un éventuel sinistre à l'intérieur des limites de propriété.